



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ONISEP

L'INFORMATION
POUR L'ORIENTATION

Musicien intervenant / Musicienne intervenante

Instrumentiste et pédagogue, le musicien intervenant ou la musicienne intervenante se consacre à l'enseignement et à la transmission de la musique ou du chant. Cela dans des contextes et avec des publics variés et de tous les âges.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 3**

Salaire débutant : **1867 €**

Statuts : **Statut fonctionnaire, Statut salarié**

Synonymes : Assistant spécialisé / assistante spécialisée d'enseignement artistique, Dumiste, Intervenant / intervenante en éveil musical, Musicien enseignant / musicienne enseignante, Musicien médiateur / musicienne médiatrice

Secteur professionnel : Enseignement

Centres d'intérêt : J'aime organiser, gérer, Je rêve d'un métier artistique, Je veux être utile aux autres, Je veux m'occuper d'enfants



© South_agency/E+/Getty Images

Le métier

Enseigner

Les musiciens intervenants et les musiciennes intervenantes exercent, pour la majorité, dans les écoles maternelles ou élémentaires, en concertation avec les enseignants et enseignantes, pour suivre des projets à long terme. Ils ou elles mettent en place et animent des séances d'éveil artistiques et des pratiques musicales collectives pour faire découvrir la musique, les gestes et les instruments aux enfants.

Transmettre le goût pour la musique

Ces musiciens et musiciennes peuvent faire pratiquer le chant ou aider les enfants à maîtriser leur corps par une pratique et une écoute musicales. Ils ou elles participent au développement de la curiosité et du goût pour la musique en proposant des activités variées et adaptées.

Concevoir et conduire des projets

Ils ou elles peuvent également utiliser leurs compétences musicales pour animer des ateliers périscolaires, mettre en place et encadrer une chorale, enseigner un instrument, mener des actions de médiation culturelle, etc. Il est aussi possible de concevoir des projets transdisciplinaires en relation avec des partenaires et des structures différentes.

Compétences requises

Artistes aux multiples talents

Chant, pratique de plusieurs instruments, performance, capacité d'arranger ou de composer : il d'agit d'artistes accomplis, capables d'utiliser le matériel mis à disposition. Pour cela une bonne dose de créativité et d'ouverture d'esprit sont indispensables.

Pédagogues et agiles

Gestion du groupe, développement de l'écoute et du dialogue, développement des compétences vocales et instrumentales, accompagnement vers une prestation scénique : les intervenants et intervenantes doivent se mettre à la portée de leur

public et de leurs objectifs. Il n'est pas possible de proposer la même chose dans une crèche ou dans une prison !

En médiation culturelle

Outre l'activité purement musicale, les musiciens intervenants et les musiciennes intervenantes doivent être capables d'initier des projets en partenariat, visant la démocratisation culturelle par des pratiques artistiques collectives et créatives. Ils ou elles connaissent le fonctionnement des services publics et des associations et peuvent participer à l'élaboration d'un projet d'établissement, développer des réseaux et des partenariats.

Où l'exercer ?

Différents statuts

Les musiciens intervenants et les musiciennes intervenantes peuvent être titulaires ou sous contrat dans la fonction publique territoriale et travailler pour une région, un département ou encore une commune. Certains et certaines sont salariés d'une association, d'une école de musique ou d'une entreprise culturelle par exemple. Ils ou elles peuvent aussi être indépendants et avoir le statut d'auto-entrepreneur. Dans les faits, beaucoup de musiciens intervenants et de musiciennes intervenantes sont des contractuels embauchés à temps partiel et/ou à durée déterminée.

Lieux variés

Ils ou elles travaillent avant tout dans les écoles maternelles et primaires. Il est cependant possible d'intervenir dans une école de musique, un conservatoire (à rayonnement communal, départemental ou régional) ou encore dans une maison de quartier. Il peut également leur être demandé de développer, avec les équipes d'encadrement, une vie musicale dans les crèches, les hôpitaux, les centres socioculturels, les centres pénitentiaires.

Mobilité et préparation

En dehors du travail devant un public, ces professionnels et professionnelles doivent compter avec du temps de préparation de leurs interventions, des déplacements, des réunions avec les différents partenaires, etc.

Les études

Après le bac

2 ans pour préparer le DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant) créé pour former spécifiquement les musiciens intervenants. Ce diplôme, accessible aux musiciens confirmés se prépare dans l'un des 9 CFMI (centres de formation des

musiciens intervenants). D'autres diplômes existent et permettent de multiplier les activités ou les lieux d'interventions.

bac + 3

→ [Diplôme d'État de professeur de musique](#)

→ [Diplôme national supérieur professionnel de musicien discipline chef d'ensemble instrumentaux ou vocaux](#)

→ [Diplôme national supérieur professionnel de musicien discipline création musicale contemporaine](#)

→ [Diplôme national supérieur professionnel de musicien discipline instrumentiste-chanteur](#)

→ [Musicien intervenant](#)

bac + 5

→ [Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique](#)

→ [Diplôme de 2nd cycle supérieur de musique du CNSMD de Paris](#)

bac + 7

→ [Diplôme de 3ème cycle supérieur \(instrument, chant\)](#)

Emploi et secteur

Plus d'activités

Ces musiciens et musiciennes peuvent voir leurs missions élargies, en fonction des résultats obtenus auprès du public et des besoins identifiés. On peut par exemple leur demander d'organiser des spectacles, de donner des cours de musique ou de s'orienter davantage vers la médiation culturelle.

Plus de responsabilités

En fonction de leur expertise, les musiciens intervenants et les musiciennes intervenantes peuvent exercer au sein d'une équipe de direction d'un établissement d'enseignement artistique. Ils ou elles peuvent également former d'autres personnes, comme des enseignants ou des travailleurs sociaux, par exemple. Ils ou elles doivent pouvoir présenter et défendre leurs projets lors de réunion, ou par écrit.

Plus de diplômes

En passant par la case formation pour obtenir un DE (diplôme d'État) ou un CA (certificat d'aptitude), les musiciens intervenants et les musiciennes intervenantes peuvent accéder à des postes de professeur de musique en collège et lycée (à condition de réussir le concours), ou de professeur de conservatoire. Avec le DUMUSIS ou le DUMIMS, ils ou elles pourront exercer avec des personnes en situation de handicap ou en milieu de santé.

Secteur

Enseignement

Salaire du débutant *

À partir de 1867 euros brut par mois, brut mensuel pour un assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, 1er échelon.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

[Site de la fédération nationale des musiciens intervenants.](#)

[Site du conseil national des CFMI \(centres de formation de musiciens intervenants\).](#)

[Fédération nationale des écoles d'influence jazz et musiques actuelles](#)

[Médiathèque de la Philharmonie de Paris](#)

Librairie



DOSSIERS

Études d'art

Paru le 25/09/2023

Broché • 9,00 €

PDF • 6,00 €



PARCOURS

Travailler auprès des enfants

Paru le 04/11/2023

Broché • 12,00 €

PDF • 8,00 €

Centres d'intérêt

[J'aime organiser, gérer →](#)

[Je rêve d'un métier artistique →](#)

[Je veux être utile aux autres →](#)

[Je veux m'occuper d'enfants →](#)

Autres métiers à découvrir

Professeur de musique ou de danse

Enseignant d'art

Professeur ressource

Enseignant référent à la scolarisation des
élèves en situation de handicap

Professeur de langue des signes française
(lsf)